

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ANNEE 2019-2020

Inscription / Admission

Les réinscriptions « enfants » (obligatoires pour les anciens élèves) sont enregistrées entre le 15 mai et le 28 juin, et les nouvelles inscriptions du 15 mai au 28 juin et du 26 août au 6 septembre.

Pour les adultes : Toute demande de réinscription ou d'inscription sera étudiée et validée par le conseil pédagogique le 7 septembre.

- **Formation Instrumentale**

Pour les nouveaux élèves il est obligatoire d'indiquer en formation instrumentale 3 choix d'instruments. Des tests d'entrée seront organisés le samedi 6 septembre entre 9h30 et 12h30. Les élèves recevront une convocation individuelle. A l'issue des tests d'entrée, le conseil pédagogique établit les listes d'admission et d'attente en classes instrumentales. Les résultats des tests seront communiqués le 9 septembre dans la matinée **par mail**.

Afin de définir les horaires des cours instrumentaux, une rencontre avec les enseignants aura lieu du lundi 9 septembre au mercredi 11 septembre (réunion obligatoire). Les jours et les horaires des rencontres vous seront communiqués début septembre pour les anciens élèves et le 9 septembre pour les nouveaux élèves. (il n'y aura pas de fiche de vœux).

Attention : Les horaires des cours instrumentaux ne seront définitifs qu'après validation de la direction.

- **Formation Musicale**

Les élèves « enfants » débutants devront s'inscrire en :

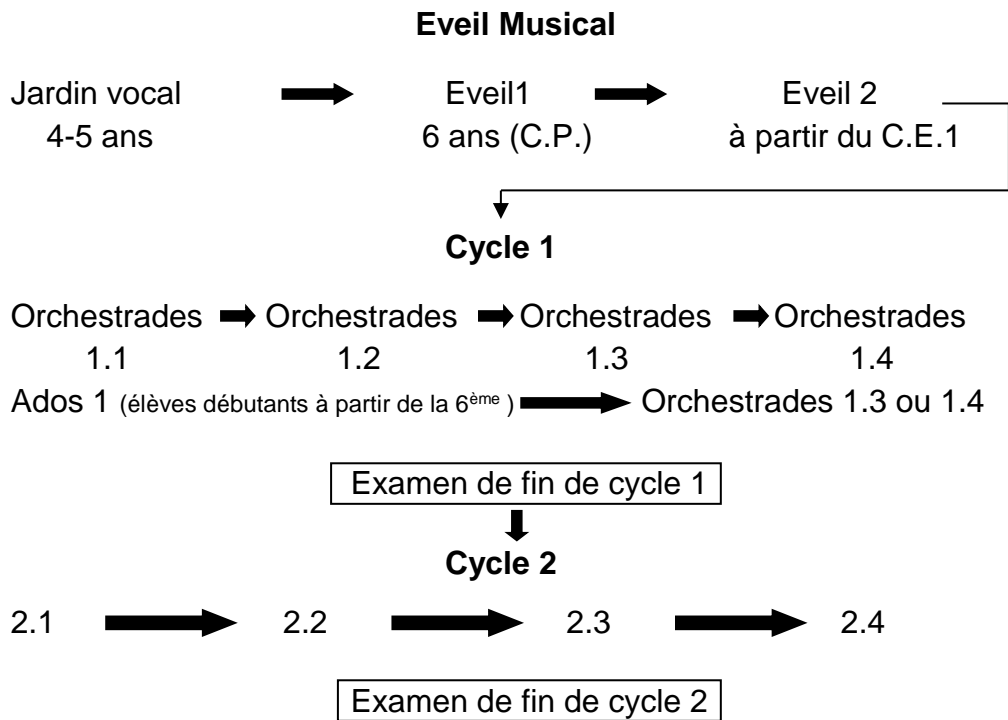
- Jardin vocal pour les élèves de 4 et 5 ans
- Eveil 1 : pour les élèves de 6 ans (niveau cours préparatoire)
- Eveil 2 : pour les élèves à partir du C.E.1.
- Ados 1 : pour les élèves à partir de 11 ans (niveau 6^{ème} et plus)

Pour les adultes :

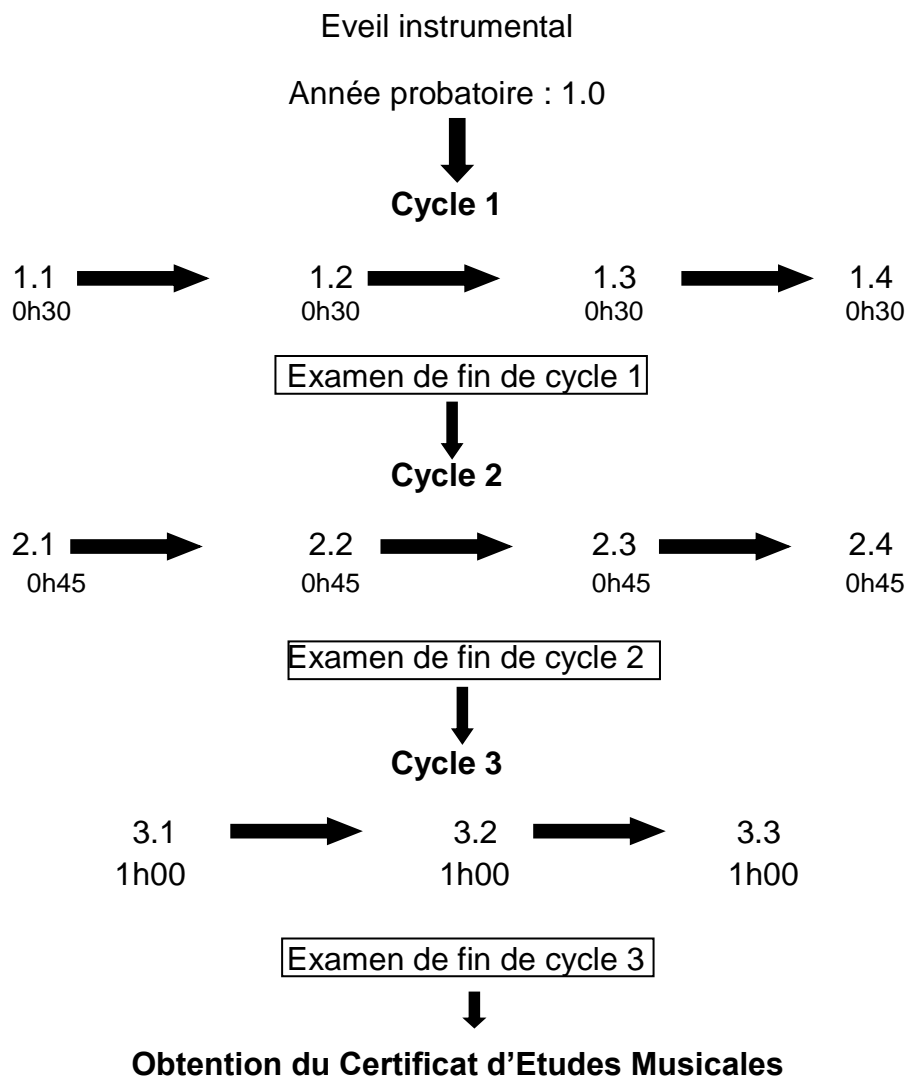
Les adultes qui s'inscrivent en formation instrumentale devront obligatoirement participer à une pratique collective :

Les ensembles ou les ateliers instrumentaux pour les adultes ayant déjà une pratique instrumentale, la formation musicale ou la chorale pour les débutants.

Cursus des études de formation musicale



Cursus des études de formation instrumentale



Cursus des études de Théâtre

INITIATION

A partir de 8 ans : durée de 1 à 5 ans



CYCLE 1

A partir de 13 ans : durée de 1 à 2 ans

Examen de fin de cycle 1



CYCLE 2 (durée de 1 à 3 ans)

Examen de fin de cycle 2



CYCLE 3 (durée de 1 à 3 ans)

Examen de fin de cycle 3

Obtention du Certificat d'Etudes Théâtrales

N.B.

Information pour les élèves pianistes et organistes :

Les élèves peuvent demander à utiliser un piano, ou l'orgue, pour répéter, en dehors des heures de cours sous certaines conditions.

- Elèves adultes : une demande écrite à la direction doit être faite, le prêt d'une salle ne se fera que pendant les heures d'ouverture du secrétariat et en dehors des vacances scolaires.
- Elèves mineurs : une demande écrite à la direction, de la part du responsable légal, doit être faite. Le prêt d'une salle ne se fera que pendant les heures d'ouverture du secrétariat et en dehors des vacances scolaires.
- L'élève devra, à son arrivée, passer au secrétariat pour récupérer la clef et la déposer à son départ.
- Le conservatoire se dégage de toute responsabilité en cas de problème.